



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 25 mars 2025

Objet : situation du service moyens généraux et logistiques

Madame la Vice-Présidente du CCAS de Nice,

Lors de la séance du Conseil d'administration du CCAS de la ville de Nice le 17 décembre dernier, vous avez pris la délibération 24.135 concernant l'autorisation de lancement d'un appel d'offre ouvert préalablement à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la location de véhicules de transport avec chauffeur.

Nous sommes très étonnés du choix du CCAS de la ville de Nice.

En effet, vous considérez que « *ces missions font face à des pics d'activité saisonniers ou à des absences imprévues qui nécessitent le recours à un marché pour des prestations complémentaires* ».

Pour rappel, le comité technique du 21 juin 2022, portait sur l'évolution du service moyens généraux et logistiques. À cette occasion, nous avons dénoncé la suppression des deux pôles transport/parc auto. Le pôle logistique nous semblait totalement inadapté au vu des missions importantes du CCAS.

Nous vous avons également informée que le manque d'effectifs au sein des moyens généraux (logistiques, transports et travaux) ne permettait pas de répondre aux besoins des structures.

De plus, nous vous avons signalé que la récupération du véhicule, dédié aux déménagements et travaux, pour la création de l'équipe sociale mobile allait mettre en difficulté le service.

À ce jour, nous ne pouvons que constater un manque important d'effectifs et de moyens logistiques pour mener à bien les missions du service.

Pour exemple :

- Le jardinier n'a pas de véhicule adapté et doit multiplier les allers-retours vers la déchetterie, tout en étant restreint à un passage par jour ;
- La peintre est tributaire du véhicule du jardinier pour effectuer, matin et soir, ses missions sur les structures ;
- Le véhicule de transport de résidents n'est plus adapté et il y a qu'un seul chauffeur ;
- Les véhicules légers ne permettent pas le déménagement du mobilier ;
- Le véhicule de transport est utilisé pour transporter des marchandises souillées du centre El Nouzah et de la salle Leyrit ;
- Les véhicules ne peuvent pas être désinfectés par manque de matériel...

Aussi, nous vous demandons l'annulation de cette délibération, le recrutement d'agents, mais également l'achat de véhicules permettant de répondre aux missions essentielles des services.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-Présidente du CCAS, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Le Responsable au secteur communication


Andrew RENAULT